Image not found or type unknown

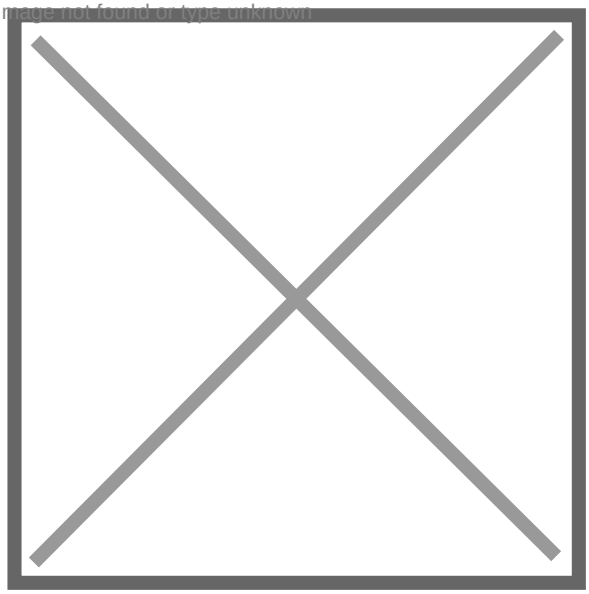

Litige avec notre agence immobiliere

Par **veronicag**, le **16/01/2011** à **13:07**

Bonjour,

Nous avons aménager le 30 novembre 2010 en location neuve et nous rencontrons le problème suivant :
Lors de la visite et l'état des lieux le garage qui est prévue dans le bail, n'a pu nous être fait visité pour des raisons troubles de l'agence immobilière;
Lorsque nous avons aménagé et que nous avons voulu accéder à notre garage, la serrure ne fonctionnait pas car la clef tournait dans le vide et il nous étaient impossible d'y entrer; J'ai donc averti l'agence qui m'a envoyé le service après vente (une société indépendante) mais je n'ai pu récupérer la clefs du garage car la réparation n'a pas été faite.
L'agence me répond avoir fait le nécessaire auprès du service aprés-vente et la situation reste inchangée. Je leur ai adressé un courrier en recommandé pour les informer de cet état de fait.
Je souhaiterais savoir quel recours je peux envisager afin de faire évoluer la situation ? je vous remercie de votre réponse.

Par **mimi493**, le **16/01/2011** à **14:31**

LRAR de mise en demeure au bailleur (simple copie à l'agence) de fournir le garage, car faisant partie du bien loué, qu'à défaut vous saisirez la justice et qu'en plus, vous exigez une indemnisation à niveau de 10% du loyer par mois.

Par **veronicag**, le **18/01/2011** à **21:37**

Merci de ces conseils éclairés qui j'espère feront bouger l'agence..

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés